

AVIS PUBLIC



CALENDRIER SÉANCE DU CONSEIL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- **Que** les séances du Conseil municipal débuteront à 19 h 30 et se tiendront à l'ancien Hôtel de ville situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- **Que** le Conseil municipal invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux séances publiques qui se tiendront en cours d'année;
- **Que** le Conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 11 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025.
- **Que** le Conseil municipal a modifié la date de la séance de juillet par résolution adoptée le 10 mars 2025.

13 janvier	12 mai	8 septembre
10 février	9 juin	1er octobre
10 mars	7 juillet	10 novembre
14 avril	11 août	8 décembre

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 14 mars 2025.

Avis numéro : 2025-15

Marie-Noël Duclos
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 14 mars 2025, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 14 mars 2025.



Marie-Noël Duclos
Greffière-trésorière adjointe